



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 005

Objet : Flocage des véhicules de collecte

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au flocage des véhicules de collecte circulant sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise afin d'être clairement identifiés.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société VEOLIA Recyclage et Valorisation Hauts-de-France, dont le siège social est situé sise Rue Chanzy, 59260 LEZENNES, pour un montant de 4 446,00 € HT, soit 5 335,20 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société VEOLIA Recyclage et Valorisation Hauts-de-France.

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 20 JAN. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 20 JAN. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Par délégation : M. Jacky **MELIQUE**

Vice-Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Jacky MELIQUE
Vice Président en charge de la préservation et de la
protection de l'environnement



Le 20 janvier 2026